

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsable de la formation et/ou exploitant d'un établissement d'enseignement de la conduite des bateaux de plaisance à moteur
- Enseignant de la conduite de bateau de plaisance à moteur

OBJECTIFS :

- Savoir construire et organiser une formation selon un référentiel défini
- Être capable d'évaluer un stagiaire en formation
- Souscrire aux obligations de l'arrêté du 28 septembre 2007

PROGRAMME

ACCUEIL, PRÉSENTATION DU STAGE ET TOUR DE TABLE

MODULE 1

**Les fondamentaux du processus
"formation/évaluation"**

- Le processus d'apprentissage
- La notion de compétence et les formes de savoirs associées
- La notion de capacité
- La notion de performance
- La notion d'évaluation

MODULE 2

**L'exploitation d'un référentiel de formation
en vue de sa transposition didactique sous
forme de programme organisé en séquences
d'apprentissage harmonieuses et documentées**

- La notion de référentiel
- La notion d'objectif
- L'analyse des besoins en formation exprimés par un référentiel
- La conception d'un programme de formation globale
- La déclinaison du programme de formation en séquences documentées
- Le développement de scénarios réalistes pour atteindre les objectifs
- La détermination des ressources matérielles à mettre en oeuvre
- La communication à l'apprenant des objectifs de formation

MODULE 3

**L'association à chaque séance d'apprentissage
d'un dispositif critéré et documenté d'évaluation
et de prise de décision**

- La notion d'évaluation formative
- L'évaluation formative dans la régulation de l'apprentissage
- La notion d'évaluation sommative
- La notion de critère d'évaluation
- La détermination des critères d'évaluation formative
- La détermination des critères d'évaluation sommative
- La validation des critères d'évaluation
- L'exploitation des résultats de l'évaluation
- L'évaluation de l'efficacité d'une action de formation
- La communication des critères d'évaluation

MODULE 4

**La mise à jour des données d'entrée de la
formation.
(veille réglementaire et technologique)**

- Les sources d'information permettant la veille réglementaire
- Les sources d'information permettant la veille technologique
- La démonstration de la mise en oeuvre des veilles réglementaire et technologique

BILAN DU STAGE